

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DELIBERATION PORTANT ACCUEIL DE PERSONNES EN CONTRAT
D'APPRENTISSAGE**

DELIBERATION N°69

Date : SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT

Président du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 octobre 2023

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapé.es) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueilli·es que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulant·es et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Social Territorial, il revient au Conseil d'Administration de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- le recours au contrat d'apprentissage,
- de conclure dès la rentrée scolaire 2024, 4 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Métiers	Nombre d'apprentis	Diplôme préparé	Durée de la formation
Responsable de secteur	1	BTS SP3S	2 ans
Assistante sociale	1	DE assistante sociale	3 ans
Assistant administratif et comptable	1	BTS comptabilité et gestion des organisations	2 ans
Aide-soignant	1	DE aide-soignant	De 12 à 18 mois

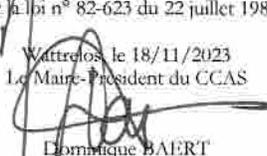
- Précise que les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 18/11/2023
Le Maire-Président du CCAS


Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 18 novembre 2023 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Monsieur Dominique BAERT, Président
Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE, Sarah NEYRINCK,
Messieurs Patrick DUPONCHEEL, Pascal LUCAS,
Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 05

Françoise CLAIS
Arlette ROUSSEL
Veysal KIRAZ
Claude LECLUSE
Christophe RICCI,

Absence excusée sans pouvoir : 01

Laura DELPLANQUE

Absence : 00

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président